



Sommaire

SOMMAIRE	1
1/ DISPOSITIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19	2
2/ ACTUALITE GOUVERNEMENTALE ET REGLEMENTAIRE	2
3/ POLITIQUES PUBLIQUES.....	3
EMPLOI & INSERTION	3
QUALIFICATION – FORMATION – ALTERNANCE.....	4

1/ Dispositions prises dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19

- L'Agefiph a publié en mars 2021 le [nouveau guide Méthodia](#), qui présente l'offre de services et les aides financières de l'Agefiph, et le guide des mesures exceptionnelles liées à la crise sanitaire et la reprise d'activité.
- Dans le cadre du plan « France Relance », le Gouvernement avait mis en place en octobre 2020 (cf. [décret n° 2020-1223 du 6 octobre 2020](#)) une aide à l'embauche des travailleurs handicapés visant à soutenir l'emploi des personnes en situation de handicap. Pour que la mobilisation des entreprises se poursuive, le Gouvernement a annoncé le 28 mai 2021 la [prolongation de l'aide à la mobilisation des employeurs pour l'embauche des travailleurs handicapés \(AMEETH\) jusqu'au 31 décembre 2021](#). Cette aide d'un montant maximal de 4000 € est cumulable avec toutes les autres aides financières de l'Agefiph à destination des employeurs (l'aide à l'accueil, à l'intégration et à l'évolution professionnelle des personnes handicapées, et l'aide à l'adaptation des situations de travail).
- Un [décret](#), publié au Journal officiel du 12 juin 2021, ouvre aux demandeurs d'emploi de moins de 26 ans en accompagnement intensif par Cap emploi, le bénéfice de l'aide financière exceptionnelle, instituée en décembre 2020 ([décret no 2020-1788 du 30 décembre 2020](#)), à destination des jeunes bénéficiant d'un [accompagnement individuel intensif par Pôle emploi \(AIJ\)](#) ou par l'Association pour l'emploi des cadres (APEC). Cette aide peut être attribuée, au plus tard le 31 décembre 2021, par Pôle emploi, au nom et pour le compte de l'État, en fonction de la situation du jeune.

2/ Actualité gouvernementale et réglementaire

- Dans le cadre de la [feuille de route « MDPH 2022 »](#), le Gouvernement [simplifie encore plus les démarches en MDPH](#). La durée du certificat médical est étendue par décret de 6 à 12 mois. Cette nouvelle disposition est d'application immédiate, y compris pour les dossiers déjà déposés dont la MDPH n'a pas encore accusé réception.
- Un [arrêté du 17 mars 2021](#) modifie la composition du dossier de demande de prise en charge financière d'un projet de transition professionnelle par une association Transitions Pro. Il remplace les dispositions en vigueur depuis le 1er janvier 2019. Outre les nouvelles pièces justificatives à présenter par les bénéficiaires du PTP, l'arrêté formalise certaines de leurs obligations vis-à-vis de l'association paritaire. Le texte liste également les pièces devant être fournies par les intermittents du spectacle et salariés intérimaires.
- Le 21 avril 2021, le ministère du Travail a transmis un [projet de décret sur la déclaration relative à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés \(OETH\)](#), aux partenaires sociaux membres de la Commission nationale de la négociation collective, de l'emploi et de la formation professionnelle (CNNCEFP). Le [texte](#) apporte quelques précisions qui s'appliqueraient aux déclarations relatives à l'OETH établies à compter de 2021 au titre de l'année 2020.

- Un [projet de décret relatif au parcours d'insertion par l'activité économique](#) a été transmis aux membres de la CNNCEFP le 2 juin 2021. Il découle de la loi du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée ». Il porte sur différentes modalités relatives à l'IAE. Il précise les modalités de prescription d'un parcours IAE, les modalités d'exécution, de prolongation et d'obtention des aides financières liées à l'accompagnement de personnes éligibles en parcours IAE. Il ouvre la possibilité aux structures de l'IAE et aux prescripteurs habilités de conclure des conventions de coopération.
Le texte prévoit la prise en compte par le préfet de la qualité du projet d'insertion pour conclure une convention avec une SIAE. De plus, le texte définit, pour chaque catégorie de structure d'insertion par l'activité économique, les modalités de l'aide financière associée à la conclusion d'un contrat à durée indéterminée d'inclusion. Enfin, le texte modifie les dispositions relatives au fonds départemental pour l'insertion.
L'entrée en vigueur est différée au 1er décembre 2021.
- Le 23 juin 2021, le Sénat a adopté plusieurs [amendements sur les titres III et IV](#) de la [proposition de loi santé au travail](#). Les principaux changements votés par la commission des Affaires sociales du Sénat portent sur :
 - le rôle de la cellule pluridisciplinaire de prévention de la désinsertion professionnelle
 - les échanges de données
 - l'expérimentation d'habilitation du médecin du travail à signer des arrêts de travail
 - la suppression de la visite de mi-carrière en tant que telle
 - la signature obligatoire d'un protocole entre le médecin praticien correspondant et le SPSTI
 - le renvoi au règlement du regroupement des Aract et de l'AnactLe [5 juillet 2021](#), le Sénat entame l'examen de la proposition de loi pour renforcer la prévention en santé au travail, adoptée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée.

3/ Politiques publiques

Emploi & Insertion

- Pôle emploi a lancé en avril 2021 dans certains territoires une [expérimentation visant à faciliter la rencontre entre les recruteurs et les demandeurs d'emploi en situation de handicap](#). Dans les territoires d'expérimentation, cette initiative, locale et temporaire, permettra de visualiser les entreprises volontaires qui ont adopté la mention "entreprise handi-bienveillante" pour leurs offres d'emploi publiées. Pour tester cette solution, Pôle emploi s'est associé avec des spécialistes des sciences comportementales. L'évaluation et les résultats de cette initiative seront publiés courant 2021.
- Le 6 avril 2021, le Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion publie un « [Questions-Réponses](#) » sur l'aide à l'embauche des personnes éligibles à un parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) en contrat de professionnalisation mis en place fin 2020 ([Décret n° 2020-1741 du 29 décembre 2020](#))

- Le [manifeste pour l'inclusion](#) signé en 2019 par des grandes entreprises françaises, sous l'impulsion du secrétariat d'État auprès du Premier ministre, chargé des personnes handicapées, se dote d'une [structure opérationnelle et lance le Trophée de l'Inclusion](#) en juin 2021. Constituées désormais en association, ses 130 membres mènent des travaux sur l'accessibilité au numérique, les pratiques innovantes en matière d'emploi ou le développement d'outils de management de la politique handicap pour les dirigeants. Le trophée de l'Entreprise inclusive est ouvert à toutes les entreprises signataires du manifeste inclusion et à celles qui partagent ses dix engagements.
- Le comité scientifique sur l'expérimentation territoires zéro chômeur de longue durée (ETCLD) a publié le 9 avril 2021 son [dernier rapport](#). Il observe sur certains territoires, un désintéressement progressif, voire un désengagement du comité local de l'emploi vis-à-vis du pilotage et du contrôle des recrutements et des développements d'activités mis en œuvre par l'entreprise à but d'emploi.
- Pôle emploi publie [les résultats d'une étude "Éclairages et Synthèses" consacré à la période de mise en situation en milieu professionnel \(PMSMP\)](#), créée par la loi du 5 mars 2014. L'évaluation montre que ce dispositif favorise l'entrée en formation, accélère l'accès à l'emploi des bénéficiaires et facilite leur mobilité professionnelle. Douze mois après la fin de l'immersion, le taux d'accès à l'emploi des bénéficiaires d'une PMSMP est de 72 % contre 55 % pour la population témoin non bénéficiaire.
- L'Agefiph publie son [rapport annuel 2020](#) et les derniers chiffres de l'emploi des personnes en situation de handicap sur fond de crise sanitaire, et publie en parallèle son [dernier tableau de bord national emploi et handicap](#).

Qualification – Formation – Alternance

- Dans le cadre de la priorité gouvernementale donnée à une société toujours plus inclusive, un [comité national de suivi de l'Université inclusive](#) a été mis en place. Il réunit les ministères concernés, les conférences d'établissements d'enseignement supérieur ainsi que les associations qui œuvrent au quotidien pour faciliter le parcours des étudiants en situation de handicap. Le 1^{er} comité s'est tenu le 12 mai 2021, présidé par Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargée des Personnes handicapées.